

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 10/2016

OBJET : Ouverture de crédits budgétaires pour dépenses d'investissements avant le vote des BP 2016 – Budget général et assainissement

L'an deux mille seize et le 02 février à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGILOLO Serge, Mme. TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre-Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, Mme MONIER Catherine, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à M. BONCOURRE Thierry
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

ABSENTS EXCUSES : Mme BOUTILLIER Sylvie, M. VINCINI Sébastien, M. RELUN André, M. VANDEN BIL Marc, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES :, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame WATREMETZ Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dès lors, compte tenu que les budgets primitifs assainissement et général 2016 ne seront pas adoptés avant le 31 mars 2016 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services, Monsieur le Président propose aux membre de l'assemblée d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires dans les limites suivantes :

BUDGET GENERAL :

Chapitre	Crédits votés au BP 2014 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2015	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT (1/4 des crédits votés en 2015)	Dont Crédits en TTC déjà réservés	Montants en TTC disponibles avant le vote du BP 2016
20	153 896 €	-	38 474 €	* 20 120 € * 300 € * 300 € <hr/> 20 720€	18 314 €
21	469 000 €	-	117 250 €	* 480 € * 1 380 € * 6 000 € * 1 560 € * 590.40 € * 1 850 € * 4 600 € * 1000 € * 500 € * 1 000 € * 2000 € <hr/> 20 960.40€	96 289.60€
23	1 200 482.38 €	-	300 120.56 €	* 252 000 € * 3 600 € <hr/> 255 600 €	44 520.56 €

DETAILS DES CREDITS DE PAIEMENT A ENGAGER

Chapitre 20 :

- **20 120 €** : Avenant maîtrise d'œuvre pour démolition des bâtiments existants – Construction du centre petite enfance d'Auterive
- **300 €** : Logiciel Pack office - Coordinatrice petite enfance
- **300 €** : Logiciel Pack office - Chantier d'insertion

Chapitre 21 :

- **480 €** : Mobilier - Administratif
- **1 380 €** : 2 ordinateurs - Chantier d'insertion
- **6 000 €** : 1 fraise rotative - Chantier d'insertion
- **1 560 €** : 1 sous soleur - Chantier d'insertion
- **590.40 €** : 1 tronçonneuse - Chantier d'insertion
- **1 850 €** : mobilier + matériel informatique - Coordinatrice petite enfance
- **4 600€** : Mobilier crèche d'Auterive «l'île aux enfants »
- **1 000 €** : Matériel informatique – RAM Caujac
- **500 €** : Stores - RAM Auterive
- **1 000€** : Cumulus + abri de stockage
- **2000 €** : Four de remise en température pour repas personnel CCVA

Chapitre 23 :

- **252 000 €** : Travaux de démolition des bâtiments existants – Construction du centre petite enfance d'Auterive
- **3 600 €** : Publicité pour travaux de démolition des bâtiments existants

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Chapitre	Crédits votés au BP 2014 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2015	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT (¼ des crédits votés en 2015)	Dont Crédits en déjà réservés	Montants en TTC disponibles avant le vote du BP 2016
20	166 460.30€	-	41 615.07 €	* 5 000 €	36 615.07 €
21	827107.88 €	-	206 776.97 €	* 65 000 € * 10 000 € * 40 000 € * 12 000 € <hr/> 127 000 €	79 776.97 €
23	264 418 €	-	66 104.5 €		

DETAILS DES CREDITS DE PAIEMENT A ENGAGER

Chapitre 20 :

- **5 000 €** : Maitrise d'œuvre pour travaux de voirie pôle routier Jules Valès à Auterive

Chapitre 21 :

- **65 000 €** : Travaux de voirie pôle routier rue Jules Valès
- **10 000 €** : Travaux d'urbanisation et réhabilitation réseau AEP Mairie d'Auterive : remplacement des cadres et tampons fonte des regards avenue du Président Wilson
- **40 000 €** : Renouvellement gros matériels des STEP et PR + Mise en place de regards de visite Rue Camille Pelletan et route d'Espagne à Auterive, grosses réparations de branchements ...
- **12 000 €** : Extension de réseau lieu dit « Fontanal » à Miremont

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à l'ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement avant le vote des BP 2016 sur le budget général et budget assainissement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS